

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 SEPTEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Désignation de
représentants du Conseil
Municipal au Conseil
d'Administration de
l'Etablissement Public
Local d'Enseignement
« Lycée Jean-Baptiste
Poquelin »**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 septembre 2008
par voie d'affichages
notifié le 15 octobre 2008
transmis en Sous-Préfecture
le 15 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 octobre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 18 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame TÉA à Madame de JOYBERT
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de Séance :

Madame BÈLE

N° DE DOSSIER : 08 G 15 d

OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT « LYCEE JEAN-BAPTISTE POQUELIN »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs aux conditions prévues dans les textes régissant des organismes.

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale prévoit que les représentants de la Ville dans les Conseils d'Administration des collèges et des lycées situés sur son territoire doivent être désignés par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses représentants au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement « Lycée Jean-Baptiste Poquelin » comme suit :

Titulaires : Madame Marta de CIDRAC, Madame Christine USQUIN, Madame Camille PERNOD-RONCHI

Suppléantes : Madame Pascale GENDRON, Madame Amel KARCHI-SAADY, Madame Kéa TÉA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 38 voix sur 38 votants :

- Madame Marta de CIDRAC, Madame Christine USQUIN, Madame Camille PERNOD-RONCHI **titulaires,**

- Madame Pascale GENDRON, Madame Amel KARCHI-SAADY, Madame Kéa TÉA **suppléantes,**

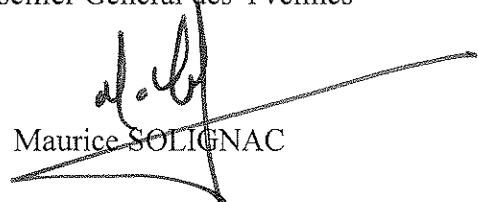
pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement « Lycée Jean-Baptiste Poquelin ».

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC